



Engagement vente par mail peut il faire foi

Par **nany31**, le **06/06/2011** à **10:25**

Bonjour,

J'aimerais savoir si des échanges de mails entre propriétaires et locataires concernant la mise en vente du logement, peuvent être considérés comme un engagement ?

Je précise : le propriétaire pré-informe par mail, le locataire, 1 an avant la fin du bail, de son intention de vendre l'appartement (le recommandé partira plus tard).

Le prix de vente est annoncé par mail, le locataire donne son accord et commence ses démarches.

Est ce que le propriétaire peut revenir sur le prix de vente ou sur la vente de son bien, si aucune promesse de vente n'a encore été signée chez le notaire ?

En vous remerciant de votre aide